



REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS CHARGE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS

**MARCHE DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 27 Octobre 2026 **BON A LANCER**

Pour le recrutement d'un cabinet pour une mission de conseil pour chacun des 15 Groupe SILC pour l'étude des méthodes d'intégration de l'apiculture, du maraîchage et de la pisciculture dans les techniques de production résilientes des systèmes d'exploitation des membres des groupes SILC

Avis à manifestation d'intérêt N° : 013 /PRMP/DG-FNEC/MCVT/
Cordi CARITAS /S-PRMP du 27 octobre 2026

Source de financement : Financement Extérieur (FA)

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 2.2.1.1.1

OCTOBRE 2026

Table des matières

BON A LANCER

I.	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI).....	3
II.	MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET	11

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Recrutement d'un cabinet pour une mission de conseil pour chacun des 15 Groupe SILC pour l'étude des méthodes d'intégration de l'apiculture, du maraîchage et de la pisciculture dans les techniques de production résilientes des systèmes d'exploitation des membres des groupes SILC.

Référence du marché : PI_Cordi CARITAS_122731

BON A LANGER

Avis N° 013 /PRMP/DG-FNEC/MCVT/ Cordi CARITAS/S-PRMP du 27/10/2026

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics du Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 08 avril 2026.
2. Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2026 des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un cabinet pour une mission de conseil pour chacun des 15 Groupe SILC pour l'étude des méthodes d'intégration de l'apiculture, du maraîchage et de la pisciculture dans les techniques de production résilientes des systèmes d'exploitation des membres des groupes SILC.
3. Les prestations consisteront de façon générale à réaliser un diagnostic sur les pratiques de l'apiculture, du maraîchage et de la pisciculture par les groupements SILC dans les communes de Bopa et Boukombé à travers l'analyse des conditions et les formes, des opportunités et des modalités techniques, économiques, sociales et environnementales d'exercice de ces activités afin de proposer des modèles de procédés de leur intégration dans les systèmes de production durable des groupements SILC, en vue d'en faire des activités génératrices de revenus innovantes, rentables, inclusives et résilientes aux changements climatiques.

De manière spécifique, il s'agira de :

- ✓ analyser les filières agricoles traditionnelles pratiquées par les membres des groupements SILC et identifier leurs limites et facteurs de vulnérabilité (techniques, climatiques, fonciers, économiques, organisationnels et liés au genre).
- ✓ analyser les pratiques actuelles des activités génératrices de revenus comme l'apiculture le maraîchage et la pisciculture au sein des groupements SILC ainsi que

les défis et opportunités spécifiques à chaque commune et arrondissement d'intervention ;

- ✓ évaluer la faisabilité technique, économique, sociale et environnementale de l'intégration de l'apiculture, du maraîchage et de la pisciculture dans les systèmes de production existants, en tenant compte des spécificités de chaque zone (apiculture à dominante Boukombé ; maraîchage et pisciculture à dominante Bopa) ;
 - ✓ identifier et hiérarchiser, de manière participative et inclusive, les options et itinéraires techniques résilientes les plus adaptés à chaque groupement SILC et à chaque catégorie de bénéficiaires (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap).
 - ✓ proposer des modèles économiques (comptes d'exploitation prévisionnels, seuils de rentabilité, débouchés et circuits de commercialisation) pour chacune des AGR retenues ;
 - ✓ définir le contenu des kits d'installation, les besoins de formation et le dispositif d'appui-conseil de démarrage spécifiques à chaque groupement ;
 - ✓ accompagner et valider de manière participative, avec chaque groupement, les méthodes d'intégration retenues, en assurant l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables.
 - ✓ formuler des recommandations opérationnelles et proposer un plan d'intégration des AGR et un dispositif de suivi prenant en compte les sauvegardes environnementales et sociales ainsi que la dimension genre du projet.
4. Le délai de réalisation de la mission est de quarante-cinq (45) jour ouvrable à partir de la date de notification de l'ordre de démarrage de service. Elle s'exécutera sur une durée calendaire maximale indicative de deux (02) mois. L'équipe du cabinet pourra intervenir en parallèle sur plusieurs groupements. Le calendrier détaillé sera proposé par le cabinet et validé en réunion de démarrage.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats

BON A LANCER

de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux (02) candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné **selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	Être régulièrement et légalement constitué et justifier d'une spécialisation dans les domaines des études et conseil en agriculture et développement rural, développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR), l'apiculture, le maraîchage ou la pisciculture ==> 10 points ; 00 point si non	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine	25	- Avoir réaliser au moins deux (02) missions d'études, de conseil, d'appui-accompagnement ou de renforcement des capacités dans le domaine du développement agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou tout autres

des prestations au cours des cinq (05) dernières années		<p>et rural, notamment en matière de chaînes de valeur agricoles ou d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) (maraîchage, pisciculture et apiculture) pour le compte d'une structure publique ou d'un projet au cours des cinq (05) dernières années ==> 12,5 points/Missions</p> <p>BON A LANGER</p>	<p>pièces légalisés prouvant l'exécution satisfaisante des missions appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants ou actes d'engagement de la mission (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement (toutes personnes de l'équipe dirigeants du cabinet ou responsables techniques au niveau du cabinet) prouvant l'exécution ou la participation à l'exécution satisfaisante des missions demandées.</p>
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années	50	<p>Avoir conduit au moins deux (02) missions dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une (01) mission d'identification, de mise en place, d'intégration ou d'accompagnement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) en milieu rural, notamment dans les domaines de l'apiculture, du maraîchage, de la pisciculture ou d'autres activités agro-sylvo-pastorales au profit d'une structure publique ou d'un projet au cours des 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou lettre de satisfaction appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants ou tout autres actes d'engagement (copies simples)</p>

BON A LANCER

		<p>cinq (05) dernières années ==> 30 points ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une (01) mission d'accompagnement, de structuration ou de renforcement des capacités des organisations paysannes, groupements de producteurs ou groupes d'épargne de type SILC/AVEC, de préférence dans le contexte rural béninois au profit d'une structure publique ou d'un projet au cours des cinq (05) dernières années ==> 15 points ; - Avoir une expérience dans les départements de l'Atacora et ou du Mono, notamment avec les groupes d'épargne SILC/AVEC ou tout autre groupe d'épargne et crédit similaire ==> 05 points 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement (toutes personnes de l'équipe dirigeants du cabinet ou responsables techniques au niveau du cabinet) prouvant l'exécution ou la participation à l'exécution satisfaisante des missions demandées.</p>
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	<ul style="list-style-type: none"> - Note de présentation du cabinet ou de la firme ==> 2.5 points ; - Organigramme du cabinet ==> 2.5 points 	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme indiquant le nom de l'équipe dirigeante du cabinet/firme (Directeur Général, Directeurs ou responsables techniques, Responsable financier, Secrétaire administratif et autres...)</p>
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la	10	<p>Chef de mission : Un Agroéconomiste de niveau Bac+5 en agroéconomie ou développement rural ==> 02 points</p> <p>Expert(e) en apiculture : Spécialiste de l'apiculture niveau BAC +3 en agronomie</p>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>

mission		ou une certification prouvant la spécialisation ==> 02 points	
		Expert(e) en maraîchage / horticulture : Spécialiste en génie rural ou aménagement hydroagricole, niveau BAC +3 en agronomie ou domaine connexe ==> 02 points	
		Expert(e) en pisciculture / aquaculture : Aménagements et conduite d'élevage piscicole en contexte rural niveau BAC +3 en agronomie ou en production animale ==> 02 points	
		Expert(e) genre & développement communautaire : Intégration du genre, inclusion et animation communautaire avec au moins 5 ans d'expériences ==> 02 points	
TOTAL	[100]		

BON A LANCE

La note minimale requise pour être présélectionné est *de 75* et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ou son mandataire ; *E-mail : florianoa23@gmail.com* et prendre connaissance des documents de présélection au *secrétariat permanent des marchés publics* : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du FNEC sis à Gbèdjromédé à côté de la MAISON DES MEDIAS Thomas MEGNASSAN, 01BP 3621- Cotonou, Tél PRMP: 01-97-04-41-84, de 08 heures à 12 heures et de 14 heures 00 minutes à 17 heures 30 tous les jours ouvrés (lundi au vendredi).**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du *27 octobre 2026*..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera

immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du FNEC sis à Gbèdjromèdé à côté de la MAISON DES MEDIAS Thomas MEGNASSAN, 01BP 3621- Cotonou, Tél PRMP : 01-97-04-41-84, E-mail : florianoa23@gmail.com** . Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

- 13.** Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du FNEC sis à Gbèdjromèdé à côté de la MAISON DES MEDIAS Thomas MEGNASSAN, 01BP 3621- Cotonou, Tél : 21-32-59-16** au plus tard le 10 novembre 2026 à 10 heures 00 (GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence sise au 1er étage du Fonds National pour l'Environnement et le Climat sis à Gbèdjromèdé à côté de la MAISON DES MEDIAS Thomas MEGNASSAN, 01BP 3621- Cotonou, Tél : 21-32-59-16, le même jour à 10h30 mn (GMT+1).**

- 14.** Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les *deux (02) jours* ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *deux (02) jours* ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la

BON A LANGER

procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus de deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANGER



Cotonou, le 27/10/2026

Florianaud ADANHOUNSI

La personne responsable des marchés publics

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*



A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

1 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement